

Journée nationale des aidants - 6 octobre 2018

L'Agirc-Arrco accompagne les aidants dans la recherche d'un établissement d'accueil pour personnes âgées

L'Agirc-Arrco fait de l'aide aux aidants une priorité de son action sociale. Le nouveau service Orizea, lancé cette année, se substitue à la mission Eco Hébergement dans la recherche d'établissements d'accueil adaptés aux besoins des personnes âgées et/ou de leurs aidants. Ce service va du conseil à l'accompagnement pour les démarches administratives, souvent longues et fastidieuses, voire jusqu'à l'entrée en établissement.

En France on estime à 4,3 millions le nombre de personnes considérées comme aidantes d'un proche âgé. Âgé en moyenne de 59 ans, l'aidant est, dans un cas sur deux, en situation professionnelle. C'est très souvent à lui qu'incombe la recherche d'une solution d'hébergement du proche âgé, une démarche engageante et souvent synonyme de complexité.

Orizea simplifie la recherche d'hébergement pour personnes âgées

Le service Orizea, lancé début 2018 répond à une forte attente de conseils et d'accompagnement dans ce domaine. Il reprend le périmètre d'actions couvert par la mission Ecoute Conseil Orientation Hébergement, qu'il remplace, en proposant au préalable, un diagnostic par un conseiller Agirc-Arrco Orizea des besoins de la personne âgée et/ou de l'aidant, suivi d'une proposition d'orientations adaptées : solutions d'habitat, coûts à prévoir, aides à solliciter...

Orizea intègre, en complément, une nouvelle prestation de service mutualisé d'accompagnement, proposant le remplissage du dossier d'admission, la relance des établissements, un suivi personnalisé jusqu'à l'entrée dans l'établissement.

L'aide aux aidants, une priorité

Orizea complète l'offre de services proposée par l'Agirc-Arrco aux aidants, pour leur permettre, face à des difficultés, d'assumer leurs tâches quotidiennes et prendre soin d'eux. Soutien psychologique, entraides et échanges, solutions de répit, aide financière... des solutions existent pour améliorer leur vie au quotidien. L'engagement des institutions de retraite Agirc-Arrco envers les aidants familiaux s'exprime depuis 2006 et constitue l'une des orientations prioritaires de son action sociale pour la période 2014-2018.

Ainsi, l'année passée :

- **Près de 110 000 aidants** ont bénéficié d'un programme de rencontre, d'échanges et de conseils au sein de conférences, de groupes de paroles et de sortie spectacles.
- **525 aidants** ont réalisé un bilan médical et psychologique dans les centres de prévention.
- **502 couples aidant/aidé** ont été accueillis dans le village "Vivre le Répit en Famille" à Fondettes (en Indre et Loire - 37).

«*Peu d'aidants savent qu'ils peuvent avoir accès à un certain nombre de services, simplement en appelant leur caisse de retraite complémentaire. Un conseiller est à leur écoute pour les accompagner personnellement et définir avec eux le type de soutien le plus adapté à leur situation. Pour l'essentiel, les prestations sont gratuites car financées par la caisse de retraite complémentaire*», informe **Anne Saint-Laurent, directrice de l'action sociale Agirc-Arrco.**

A propos de l'Agirc-Arrco et de son action sociale

L'Agirc et l'Arrco sont les régimes de retraite obligatoires des salariés du secteur privé et complémentaires au régime de base de la Sécurité Sociale. 30 millions de personnes, actives ou retraitées y sont affiliées.

Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif aux deux régimes, l'Agirc et l'Arrco développent depuis leur origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. Leurs actions complémentaires aux acteurs privés et publics accompagnent, chaque année, 1 million de personnes. Plus de 300 millions d'euros sont consacrés à des actions collectives ou individuelles. <http://www.agircarrco-actionsociale.fr>

Au 1er janvier 2019, l'Agirc et l'Arrco fusionneront en un seul régime, l'Agirc-Arrco. Pour plus d'informations : www.agirc-arrco.fr/ce-qui-change-en-2019

Contact presse Agirc-Arrco

Virginie Belloir 01 71 12 12 49 – 06 99 66 84 94 vbelloir@agirc-arrco.fr | dcpresse@agirc-arrco.fr